

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT parcours public et privé

3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 6

GROUPE DE COURS N° 2

DROIT CIVIL 1

MERCREDI 10 AVRIL 2019

8 H 30 – 11 H 30

Aucun document n'est autorisé. L'usage de la calculatrice est également interdit.

Traitez les trois cas pratiques suivants :

I - Paul et Virginie se sont mariés en 2004 à la mairie de Rodez sans avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage. En 2006, Virginie hérite, dans la succession de son père, d'un terrain situé à Salles-Curan sur lequel les époux font construire, avec des deniers communs, une maison dont le coût était légèrement supérieur à la valeur du terrain.

Ils viennent tous deux d'obtenir leur mutation à Toulouse et souhaitent acquérir un appartement dans cette ville. Ils trouvent un vendeur qui serait lui-même intéressé par l'acquisition, à titre de résidence secondaire, de leur maison de Salles-Curan. Ils vont procéder à un échange. La maison de Salles-Curan est évaluée 200 000 euros, l'appartement de Toulouse 420 000 euros. L'opération se réalise sur ces bases et la soultte est payée au moyen de deniers communs.

Indiquez et justifiez la nature de bien propre ou de bien commun d'une part, de la maison de Salles-Curan et d'autre part, de l'appartement de Toulouse.

II - Monsieur Lamort est décédé accidentellement le 1^{er} avril 2019. Il n'avait pris aucune disposition concernant la dévolution de sa succession.

Sont toujours vivants : son père, ses grands-parents maternels, son oncle et sa tante.

Etablir la dévolution de la succession de Monsieur Lamort.

III - Jules a reçu de sa mère une donation en avancement de part successorale portant sur une somme d'argent de 50 000 euros. Il a utilisé cette somme pour acquérir un petit appartement valant 100 000 euros au moment de son acquisition. Il a fait des travaux sur ce bien dont le coût s'est élevé à 25 000 euros.

Sa mère est décédée, le partage de la succession va avoir lieu très prochainement. Le bien vaut actuellement 175 000 euros. Sans ces travaux, il vaudrait aujourd'hui 150 000 euros.

1°/ Jules voudrait savoir s'il est tenu au rapport de cette libéralité. Vous devez justifier votre réponse.

2°/ Dans l'affirmative, il souhaiterait connaître le montant du rapport de cette donation.